

Rapport Sommaire

Communications du Maire

- Décisions prises par le Maire par Délégation du Conseil Municipal (DCM)
- Prochain Conseil Municipal lundi 28 novembre 2016

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2016

Ordre du jour

1 Installation d'un conseiller municipal

Suite à la démission de Madame MENDYKA, installation de Monsieur Benoit GENEIX

Rapporteur : Claude NOWOTNY

2 Modification du nombre d'adjoints

Suite à la démission de Monsieur Philippe BARRAU de ses fonctions d'adjoint, acceptée par Madame la Préfète en date du 21 juin 2016 ; En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 9 adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures (avril 2014), la commune disposait, à ce jour, de 9 adjoints.

Il est demandé au Conseil Municipal de supprimer un poste d'adjoint

Rapporteur : Claude NOWOTNY

3 Modification de la composition des commissions municipales

La délibération précédente, relative à l'installation d'un conseiller municipal, implique une mise à jour des commissions municipales.

Rapporteur : Claude NOWOTNY

4 Désignation de représentants - Divers organismes

Désignation de représentants de la Ville aux conseils d'école de Sand et Zola. Egalement remplacement d'un titulaire au Comité de Jumelage.

Rapporteur : Claude NOWOTNY

5 Intercommunalité - Validation de la représentation du futur conseil communautaire

Dans le cadre de la création de la future intercommunalité, il est nécessaire de valider la répartition des sièges de chaque commune au sein de la future assemblée. Pour cela le législateur a prévu que cette dernière se fasse au poids démographique de chacune des 30 communes de 4 intercommunalités. La ville de Thiers aurait 17 des 58 sièges, selon le choix de répartition automatique au lieu d'un accord local.

Communes	Répartition de droit commun
	Nombre
THIERS	17
COURPIERE	6
PUY-GUILLAUME	3
LA MONNERIE LE MONTEL	2
ST REMY SUR DUROLLE	2
CELLES SUR DUROLLE	2
PASLIERES	2
ESCOUTOUX	2
CHABRELOCHE	1
AUGEROLLES	1
RIS	1
CHATELDON	1
VOLLORE-VILLE	1
DORAT	1
ARCONSAT	1
SERMENTIZON	1
PALLADUC	1
VISCOMTAT	1
SAUVIAT	1
NERONDE SUR DORE	1
VOLLORE-MONTAGNE	1
LACHAUX	1
SAINT-FLOUR	1
NOALHAT	1
AUBUSSON D'AUVERGNE	1
ST VICTOR MONTVIANEIX	1
CHARNAT	1
SAINT-AGATHE	1
OLMET	1
LA RENAUDIE	1
	58

Chacune des 30 communes est amenée à délibérer de façon à ce que Mme la Préfète puisse prendre un arrêté de fusion qui permettra lors du prochain conseil municipal de fixer les représentants de la commune au sein de la future assemblée communautaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition de droit commun présentée.

Rapporteur : Claude NOWOTNY

AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE - JEUNESSE

6 Modification du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF dans le cadre de la future intercommunalité

Il est rappelé à l'assemblée délibérative la présence d'un contrat enfance jeunesse entre la ville de Thiers et la caisse d'allocations familiales. Ce dernier arrive à expiration le 31 décembre 2016 et qu'il conviendrait de le renouveler.

Cependant afin de ne pas perdre les subventions allouées pour 2016 et 2017, et dans le cadre des futurs transferts de compétences vers l'intercommunalité future, il est proposé de ne pas renouveler le CEJ pour 4 ans (2016-2019) mais de l'intégrer dans un des CEJ dans une autre communauté de communes ayant la compétence, comme celle du Pays de Courpière permettant de préserver les crédits octroyés pour la ville par la CAF pour les années 2016 et 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Rapporteur : Claude NOWOTNY

CULTURE - PATRIMOINE

7 Sollicitation de subventions - Actions culturelles

Face à l'opportunité d'obtenir des soutiens financiers dans un délai souvent très court pour le montage des dossiers, il s'agit d'approuver le principe de recourir par l'intermédiaire de Monsieur le Maire à des subventions pour financer une partie des dépenses liées à la mise en place :

- d'expositions temporaires au musée de la Coutellerie, à l'Usine du May ou tout autre site de la commune de Thiers ;
- de toute autre action culturelle d'envergure organisée par la ville de Thiers.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions qui feront l'objet d'un compte rendu de délégation dès que nécessaire.

Rapporteur : Claude GOUILLON-CHENOT

8 Demande de subventions Musée – Récolement

Le musée municipal de la Coutellerie dispose de collections ayant l'appellation « Musée de France »,
Il y a obligation pour les propriétaires de collections « Musée de France » de procéder au récolement décennal de leurs collections, qui sont éligibles à des aides de l'Etat.

Il est donc demandé d'approuver le principe de recourir à des subventions pour financer les opérations de récolement des collections du musée municipal de la Coutellerie, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention et tout autre document lié au récolement décennal des collections pour l'année 2016.

Rapporteur : Martine MUNOZ

ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE-TRANSPORTS

9 Rapport activité et CA 2015 SIVU TUT

Présentation du rapport d'activité 2015

Rapporteur : Stéphane RODIER

ECONOMIE – COMMERCE - TOURISME

10 Territoire Zéro Chômeur - Désignation d'un représentant

Dans le cadre du dépôt de la candidature auprès du Ministère pour le projet expérimental « zéro chômeur de longue durée sur les quartiers prioritaires de la ville de Thiers », 70 chômeurs sont d'accord pour intégrer le dispositif qui doit se matérialiser prochainement par la création d'une entreprise à but d'emploi dont la forme juridique serait une SCIC.

Ainsi, afin de d'avancer sur le projet, il est proposé de délibérer pour qu'un élu de la ville puisse officiellement suivre le projet ; Stéphane RODIER, 3^{ème} adjoint.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la nomination de Stéphane RODIER, 3ème adjoint comme élu référent de la ville.

Rapporteur : Stéphane RODIER

CADRE DE VIE

11 Convention de passage ligne électrique

ERDF concessionnaire des ouvrages de transport d'électricité envisage de réaliser des travaux d'enfouissement de la ligne HTA Thiers / Pasières / Puy-Guillaume et de pose d'un transformateur.

- Cette ligne passe sur les parcelles ZX 249 et 640 (Les Ribbes) appartenant à la Ville.
- Le transformateur sera implanté sur la parcelle ZX 640.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conventions correspondantes et d'accepter une indemnisation totale de 356,75 Euros.

Rapporteur : Marie-Noëlle BONNARD

12 Déclassement domaine public à COURTY-BOST

Suite à la demande d'achat de riverains il est procédé au déclassement d'une partie du domaine public au droit de leurs propriétés, dans le village de COURTY - BOST.

Ces parties n'assurant pas de fonction de desserte ni de circulation, le déclassement se fait sans enquête publique.

Il est demandé de valider ce déclassement

Rapporteur : Marie-Noëlle BONNARD

13 Echange parcelles COURTY-BOST

Suite au déclassement de parties du domaine public à COURTY-BOST, il est décidé de leur échange contre une parcelle appartenant à Mme GUERRA après alignement.
Cet échange se fait sans soulte.

Les frais d'acte sont à la charge de la Ville, les documents d'arpentage ayant été réglés par Mme GUERRA.

Il est demandé d'accepter cette proposition

Rapporteur : Marie-Noëlle BONNARD

14 Felet Nord - Rachat terrains à EPF-Smaf

L'EPF Smaf a acquis pour le compte de la Ville de THIERS des terrains cadastrés section YA n° 162, 166, 167, 654, 657 de 37 030 m² afin de préparer l'extension de la zone d'activité de FELET ;
Une entreprise demande d'acquérir partie de ces terrains pour y implanter des bâtiments.

Il convient donc de racheter auprès de l'EPF Smaf les dites parcelles afin de pouvoir les revendre à l'industriel intéressé ;

Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix TTC de 279 884,40 € (marge 0 et donc TVA 0 €). Sur ce montant la commune a déjà versé 168 196,87 € au titre des participations. Au solde restant dû, 111 687,53 € s'ajoutent des frais d'actualisation pour un montant de 2 465,86 €, dont le calcul a été arrêté au 1 septembre 2016 date limite de paiement d'un total de 114 153,39 €.

Il est proposé au conseil municipal, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus

Rapporteur : Marie-Noëlle BONNARD

15 Vente à Thiers Communauté parcelles YB 408-409-410

Les parcelles YB 408, 409 et 410 qui viennent de nous être cédées pour 1 Euro (non perçu) par le Conseil Départemental sont incluses dans le lotissement du Champ du Bail et il convient donc de les rétrocéder à THIERS COMMUNAUTE ;

Il est donc proposé de vendre au prix de 1 Euro (qui ne sera pas perçu) les parcelles suivantes sises à FELET, à THIERS COMMUNAUTE :

YB 408 pour 222 m²

YB 409 pour 43 m²

YB 410 pour 62 m²

Soit une surface totale de 327 m² ;

Rapporteur : Marie-Noëlle BONNARD

16 Patrimoine communal - Vente atelier relais CAP

Par délibération du 14 décembre 2000 la ville a décidé la réalisation d'un atelier relais pour l'entreprise CAP 73 Av. Joseph CLAUSSAT pour un prix de 1 000 000 francs hors taxes. Le contrat de crédit bail a été signé le 28 juin 2001 pour une durée de 60 trimestres de 6 724,95 francs HT à compter du 1 juillet 2001.

Le remboursement du contrat de crédit bail étant arrivé à échéance le 30 juin 2016 l'entreprise CAP a demandé la levée de l'option d'achat conformément aux clauses du contrat.

Il est donc proposé au conseil d'accepter la vente du bâtiment « atelier relais CAP » et des parcelles AT 300 et 306 sur lesquelles il est implanté et d'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants.

Rapporteur : Marie-Noëlle BONNARD

17 Vente terrain à Felet à Handi's Industrie

Vu la proposition d'achat de la société HANDI'S INDUSTRIE et l'avis des domaines confirmant le prix des terrains au prix de 30 Euros le m² ;

Il est proposé de vendre au prix global de 220 920 Euros HT les parcelles suivantes sises à FELET, à la société HANDI'S INDUSTRIE ou à toute autre personne morale pouvant s'y substituer :

YA 706 pour 544 m²

YA 704 pour 192 m²

YA 309 pour 1 064 m²

YA 697 pour 5 564 m²

Soit une surface totale de 7 364 m²

Rapporteur : Marie-Noëlle BONNARD

18 Garantie d'emprunts OPHIS - Réaménagement de dette

Il vous est proposé de réitérer la garantie de la commune, à hauteur de 50%, pour l'avenant de réaménagement N° 52075, d'un montant total de 1 235 300,74 euros souscrit par OPHIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de réaménager une tranche de sa dette.

Rapporteur : Marie-Noëlle BONNARD

19 Garantie d'emprunt Auvergne Habitat - Ilot Dumas

Il vous est proposé d'accorder la garantie de la commune, à hauteur de 50%, pour l'emprunt d'un montant de 1 054 375 euros N° 52221 souscrit par Auvergne Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer l'acquisition amélioration de 13 logements sociaux sur l'Ilot Dumas.

Rapporteur : Marie-Noëlle BONNARD

20 Garantie d'emprunt OPHIS - Logement 10 rue d'Alsace

Il vous est proposé d'accorder la garantie de la commune, à hauteur de 50%, pour l'emprunt d'un montant de 24 350 euros N° 44206 souscrit par Ophis auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer la réhabilitation d'un logement social situé 10 rue d'Alsace.

Rapporteur : Marie-Noëlle BONNARD

FINANCES – AFFAIRES GENERALES

21 Mise à jour du tableau des effectifs

A compter du 1^{er} octobre 2016, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs (hors contrat d'apprentissage, CAE et contrat d'avenir) de la manière suivante :

**1/ L'AUGMENTATION DU NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS
BUDGETAIRES CREEES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE : +
14,06 ETP soit 299,86 ETP**

SUPPRESSION DE POSTES	CREATION DE POSTES	COMMENTAIRES
*voir colonne commentaires	3 postes d'Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression de 3 postes d'Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016
*voir colonne commentaires	5 postes d'Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression de 5 postes d'Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016
*voir colonne commentaires	6 postes d'Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression de 6 postes d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016
*voir colonne commentaires	1 poste d'Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet (90 %)	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression d'1 poste d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (90 %) au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016
*voir colonne commentaires	1 poste d'Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet (91,43 %)	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression d'1 poste d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (91,43 %) au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016
*voir colonne commentaires	1 poste d'Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet (73,14 %)	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression d'1 poste d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (73,14 %) au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016

*voir colonne commentaires	1 poste d'Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet (65,09 %)	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression d'1 poste d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (65,09 %) au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016	
*voir colonne commentaires	1 poste d'Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet (87,03 %)	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression d'1 poste d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (87,03 %) au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016	
*voir colonne commentaires	1 poste d'Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet (80 %)	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression d'1 poste d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (80 %) au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016	
1 poste d'Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet (79 %)		Revue des effectifs	
*voir colonne commentaires	2 postes d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression de 2 postes d'Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016	
2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet		Revue des effectifs : suppression suite à promotion interne le 01/01/2016	
1 poste d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 poste d'ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Intégration directe ayant recueilli un favorable de la CAP le 9 juin 2016. Désormais 9 agents exerçant les missions d'ATSEM détiennent le grade requis sur les 17 que compte la collectivité.	
*voir colonne commentaires	1 poste d'Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression d'1 poste d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016	

*voir colonne commentaires	1 poste de Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression d'1 poste de Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016	
*voir colonne commentaires	1 poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (87,03 %)	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression d'1 poste d'ATSEM de 1 ^{ère} classe à temps non complet (87,03 %) au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016	
*voir colonne commentaires	1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression d'1 poste d'Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe à temps complet au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016	
*voir colonne commentaires	2 postes de Professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression de 2 postes de Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016	
1 poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet		Suppression de poste suite à un départ en retraite (01/09/2016)	
*voir colonne commentaires	1 poste de Brigadier-chef principal à temps complet	Propositions d'avancement de grade (CAP le 19/09/2016) Suppression d'1 poste de Brigadier à temps complet au CM de novembre si avis favorable de la CAP et nomination au 01/10/2016	
1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet		Revue des effectifs : poste vacant	
	1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet	Revue des effectifs : poste supprimé par erreur au CM de janvier 2016 à la place d'un poste à temps non complet (79 %)	

1 poste d'Agent de Maîtrise à temps non complet (79 %)		Revue des effectifs : suppression suite à un départ en retraite	
1 poste d'Agent de maîtrise à temps non complet (80,76 %)	1 poste d'ATSEM 1 ^{ère} classe à temps non complet (96 %)	Départ en retraite	
	1 poste d'ATSEM de 1 ^{ère} classe à temps non complet (98,5 %)	Revue des effectifs : non création du poste suite à un départ en retraite en 2015	
1 poste d'Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet		Revue des effectifs : mutation au CCAS	
2 postes d'Attaché à temps complet		Revue des effectifs : - mutation à Thiers Communauté un poste de trop dans les emplois budgétaires	
1 poste de Rédacteur à temps complet		Revue des effectifs : mutation à Thiers Communauté	
1 poste de Rédacteur à temps complet	1 poste de Rédacteur à temps non complet (80 %)	Revue des effectifs : comptabilisation de l'emploi budgétaire à temps plein et pourvu à temps partiel alors que l'emploi a été créé à temps non complet	
1 poste de Rédacteur à temps non complet (60 %)	1 poste de Rédacteur à temps complet	Revue des effectifs : comptabilisation de l'emploi budgétaire à temps non complet alors que l'emploi a été créé à temps complet et qu'il est pourvu à temps partiel	
1 poste d'Ingénieur Principal à temps complet		Revue des effectifs : mutation à Thiers Communauté	
	1 poste d'Ingénieur à temps complet	Recrutement en cours d'un Directeur de projets informatiques et réseaux mutualisé avec la future intercommunalité	
1 poste de Technicien à temps complet		Revue des effectifs : mutation à Thiers Communauté	

1 poste d'Aide Opérateur des APS à temps non complet (85 %)	1 poste d'Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe à temps non complet (85 %)	Revue des effectifs : non modification du tableau des effectifs suite à l'avis défavorable de la CAP pour une intégration directe car le grade d'aide opérateur des APS, créé pour la constitution initiale du cadre d'emploi, n'est pas ouvert au recrutement par intégration directe	
	1 poste d'Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe à temps non complet (61 %)	Revue des effectifs : erreur dans le décompte du nombre de postes budgétaires à temps non complet	
1 poste d'Animateur à temps complet		Revue des effectifs : non modification du tableau des effectifs suite à la transformation d'un poste d'animateur en assistant socio-éducatif au CM d'avril 2015	
1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps complet		Revue des effectifs : suppression suite à la décision d'un agent de ne pas renouvelé son contrat en 2015	
1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps complet	1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (50 %)	Suppression suite à la décision d'un agent de ne pas renouvelé son contrat en 2016 et ajustement du taux d'emploi au besoin d'enseignement	
1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (50 %)	1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (45 %)	Réduction du nombre d'heures de cours hebdomadaire de hip hop suite aux inscriptions.	
	2 postes d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (50 %)	Ajustement des taux d'emplois au besoin d'enseignement	
	1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (75 %)	Ajustement des taux d'emplois au besoin d'enseignement	
1 poste d'Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe à temps complet		Suppression suite à un départ en retraite	
1 poste d'Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe à temps non complet (52 %)		Revue des effectifs : comptabilisation dans les postes budgétaires d'Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe d'un agent contractuel recruté pour un accroissement saisonnier d'activité comme un agent contractuel travaillant sur un poste permanent à temps non complet	
4 postes d'Adjoint Technique de 2 ^{ème}		Revue des effectifs	

classe à temps complet			
1 poste d'Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (74 %)		Revue des effectifs	

2/ EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS BUDGETAIRES POURVUS : - 21,5 ETP soit 244 ETP

Cette évolution des effectifs pourvus s'explique également par :

- la vacance d'un poste de Technicien suite à une disponibilité pour convenances personnelles d'un an (- 1 ETP)
- la vacance d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe suite à un détachement pour stage d'un an (- 1 ETP)
- la vacance d'un poste d'ingénieur suite à une fin de contrat et dans l'attente du recrutement en cours (- 1 ETP)
- la vacance d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à un décès (- 1 ETP)
- la vacance d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe suite à la fin d'un détachement à la demande de l'agent et dans l'attente du recrutement en cours (- 1 ETP)
- la vacance d'un poste d'attaché suite à une mutation (- 1 ETP)
- la reprise à temps plein d'un Educateur des APS principal de 1^{ère} classe (+ 0,1 ETP)
- la reprise à temps plein d'un adjoint d'animation de 1^{ère} classe (+ 0,5 ETP)
- la modification du temps partiel d'un Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe (- 0,3 ETP)
- la stagiairisation d'un agent CAE au grade d'Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe (+ 1 ETP)
- les anomalies révélées par la revue des effectifs :
 - modification de taux d'emploi non intégrée dans les effectifs pourvus
 - comptabilisation dans les effectifs pourvus au grade de technicien d'un agent contractuel recruté pour un remplacement et non sur un emploi permanent
 - une erreur de saisie dans les effectifs pourvus au grade d'agent de maîtrise principal : la collectivité ne compte aucun agent contractuel sur poste permanent à ce grade.

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH

22 Paiement d'heures supplémentaires à un agent contractuel en fin de contrat

Le poste de Coordonnateur des Services Techniques est pourvu par voie contractuelle depuis le 1^{er} septembre 2008.

Monsieur le Maire a été décidé de ne pas renouveler l'engagement de l'agent à compter du 1^{er} septembre 2016. En application du décret du 15 février 1988, l'agent a été informé de cette décision par courrier LRAR le 25 mai 2016, réceptionné le 30 mai 2016.

Par ce même courrier, l'agent a été invité à prendre contact avec la Direction des Ressources Humaines pour déterminer ses droits à

congés restants et à les solder d'ici l'échéance de son contrat en accord avec sa hiérarchie.

Toutefois, en raison d'un congé de maladie ordinaire du 17 mai au 30 juin, l'agent n'était pas en mesure de solder l'ensemble de ses droits à congés (18 jours de congés annuels, 2 jours ARTT, 2 jours du Maire, 41,5 jours au titre de son Compte Epargne Temps) et de récupérer la totalité des heures supplémentaires réalisées depuis le 1^{er} janvier 2013 d'ici à l'échéance de son contrat.

Les heures supplémentaires devant être compensées sous forme de repos compensateur ou à défaut être rémunérées et l'agent concerné ne percevant pas de régime indemnitaire similaire aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, un reliquat d'heures supplémentaires de 291H41 doit être versé à cet agent (soit un montant de 8 896,24 € brut).

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH

23 Admissions en non-valeur – Budget principal

Monsieur le Trésorier a présenté l'état des titres irrécouvrables de Thiers pour lesquels il a été demandé une admission en non-valeur pour créances éteintes représentant un total de 2 733,83 €.

Il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeur les créances éteintes représentant un total de 2 733,83 €

24 Budget supplémentaire 2016 - Budget Principal

Voir documents joints

Rapporteur : Nicole GIRY

25 Budget supplémentaire 2016 - Budget annexe eau

Voir documents joints

Rapporteur : Nicole GIRY

26 Budget supplémentaire 2016 - Budget annexe assainissement

Voir documents joints

Rapporteur : Nicole GIRY

27 Budget supplémentaire 2016 - Budget annexe SPANC

Voir documents joints

Rapporteur : Nicole GIRY

28 Budget supplémentaire 2016 - Budget annexe Parc de la Roche

Voir documents joints

Rapporteur : Nicole GIRY

29 Marché de travaux de grosses réparations d'aménagement de voirie et réseaux divers

Par délibération du 16 avril 2014 le conseil municipal a délégué au maire la signature des marchés publics de travaux dans la limite d'un montant maximum de 500 000 € HT.

Le présent marché à bon de commande, qui a pour objet l'exécution des travaux de grosses réparations d'aménagement de voirie et réseaux divers étant d'un montant maximum annuel de 200 000 € HT et d'une durée de 3 ans (un an renouvelable deux fois), soit 600 000 € HT, il revient au conseil de délibérer sur son attribution.

Le précédent marché passé aux mêmes conditions avait été notifié à l'entreprise COLAS (63 Lempdes) le 14 septembre 2013 sur la base d'une simulation, permettant d'intégrer tous les éléments demandés, d'un montant de 239 784.50 € HT.

L'entreprise ayant remis la meilleure offre au présent marché sur la base d'une même simulation est l'entreprise COLAS (63 – Lempdes) avec un montant de 236 885 € HT.

Rapporteur : Nicole GIRY

QUESTIONS DIVERSES

PIECES JOINTES

- Procuration
- Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2016
- Extraits budgets supplémentaires 2016

L'ensemble des dossiers du Conseil Municipal est consultable sur rendez-vous, à la Direction Générale.